

Poitiers, le 28 avril 2021

COMMUNIQUÉ

DECISION DE JUSTICE RELATIVE AUX CERTIFICATS COOPERATIFS D'INVESTISSEMENT

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du poitou prend acte avec satisfaction de la décision rendue le 12 avril par le Tribunal judiciaire d'Aix-en-Provence dans le litige engagé par des porteurs de certificats coopératifs d'investissement (CCI) en vue d'obtenir le rachat de leurs titres.

Cette décision correspond à l'analyse faite par la Caisse régionale sur l'absence de fondement de cette action. Elle peut toutefois faire l'objet d'appel de la part de la partie adverse.

CAISSE RÉGIONALE DE CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL DE LA TOURAINE ET DU POITOU

Société coopérative à capital variable, agréée en tant qu'établissement de crédit

Société de courtage d'assurance immatriculée au Registre des Intermédiaires en Assurances sous le n° 07 023 896

Siège Social et Services Administratifs
18, rue Salvador Allende
BP 307 86008 POTIERS CEDEX
☎ 05 49 42 33 33 - Fax 05 49 42 35 22

www.ca-tourainepoitou.fr
SWIFT: AGRIFRPP894
N° TVA Intracommunautaire : FR02
399 780 097 RCS POITIERS

Direction Générale et Services Administratifs
45 Boulevard Winston Churchill
37041 TOURS CEDEX
☎ 02 47 39 81 00 Fax 02 47 39 83 00